

Ordonnance Souveraine n° 3.067 du 25 juillet 1945 promulguant les conventions sur les profits illicites

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	25 juillet 1945
Publication	Journal de Monaco du 26 juillet 1945 ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux avec la France ; Banque, finance et assurance ; Contrôle et régulation (Banque, finance) ; Règlementation boursière et financière

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1945/07-25-3.067@1945.07.27>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Une convention concernant les profits illicites réalisés à l'occasion d'une activité touchant le territoire français par des personnes physiques ou morales domiciliées en Principauté ayant été signée à Paris, le 14 avril 1945, entre Notre plénipotentiaire et les plénipotentiaires de Son Excellence M. le Président du Gouvernement provisoire de la République Française et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Paris, le 12 juillet 1945, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution à dater de la promulgation de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 26 juillet 1945

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1945/Journal-4580>